

Projet de délibération du CONSEIL

RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - SPORTS - GRAND STADE & EQUIPTS SPORTIFS

Grand Stade - Dialogue avec les acteurs de la Cité Scientifique - Signature d'un protocole avec l'Université Lille 1 des Sciences et Technologies, et d'une autorisation d'occupation des terrains avec le Rectorat de l'Académie de Lille - Garantie accordée aux villes de Villeneuve d'Ascq et de Lezennes

Par délibération n° 06 C 0107 du 17 mars 2006, Lille Métropole Communauté Urbaine a choisi le site dit de la Borne de l'espoir, situé sur les communes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes, pour la construction d'un Grand Stade d'intérêt communautaire, permettant d'accueillir des compétitions sportives nationales et internationales, ainsi que tout évènement susceptible de contribuer au rayonnement de la Métropole Lilloise.

Par l'ampleur de ses équipements et des manifestations qu'il abritera, le Grand Stade marque de son empreinte l'environnement proche du site de la Borne de l'Espoir.

Pour ses "grands voisins", le projet du Grand Stade peut et doit être aussi un vecteur de développement : la réalisation concertée des aménagements périphériques nécessaires, et la recherche des synergies en terme de fonctionnement du stade et des activités existantes, en sont la meilleure garantie.

C'est dans cet esprit que Lille Métropole et tous les acteurs de la Cité Scientifique (au premier rang desquels l'Université Lille 1 des Sciences et Technologies) ont entamé un dialogue depuis le début du projet. Chacun entend ainsi que la Cité Scientifique tire le meilleur parti du projet en termes d'amélioration du fonctionnement du campus et de son cadre de vie, de rayonnement, tout en bénéficiant de l'activité, la festivité, la culture générés par un tel équipement.

Cette concertation est d'autant plus importante pour la Cité Scientifique qu'elle intervient en préambule du projet Campus Grand Lille (labellisé en décembre 2008), dont Lille Métropole est un des acteurs majeurs, et qui doit refonder profondément dans les années à venir la configuration urbaine des campus et la politique scientifique des universités lilloises.

La première phase du travail entre Lille Métropole et les acteurs de la Cité Scientifique s'est organisée en ateliers collectifs, réunis fin 2009 et début 2010, autour des thèmes suivants :

- Accessibilité au Grand Stade
- Filtrage et sécurisation
- Gestion des sorties lors des grands évènements
- Parkings, parvis, les ramblas du Grand Stade
- La problématique logement

Il vous est à présent proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole annexé à la présente délibération, qui marque une étape formelle de cette première partie des réflexions, et décline les premiers engagements, décisions de principe et perspectives à approfondir, en trois chapitres : les aménagements réalisés sur le campus, les synergies quotidiennes, et la gestion des évènements.

Notamment, la requalification du boulevard Paul Langevin, limitée dans le cadre de la programmation initiale aux seuls itinéraires piétonniers entre les stations de métro de la Cité Scientifique et le Grand Stade, sera prise en compte dans les programmations futures des travaux de voirie communautaires, selon une conception de partage des modes de circulation cohérente avec les premiers itinéraires (priorité aux piétons et cyclistes, incitation à une allure réduite pour les véhicules). Ces travaux, qui seront programmés en fonction des autres priorités et des disponibilités budgétaires, sont estimés à 3.500.000 Euros HT, soit environ 4 200 000 Euros TTC courants. Il est souhaitable que ces travaux puissent se coordonner avec ceux du projet Campus Grand Lille.

Le Rectorat de l'Académie de Lille est partie prenante des discussions relatives aux aménagements prévus dans la Cité Scientifique sur des terrains propriétés de l'Etat - Ministère de l'Education Nationale. Une convention spécifique d'autorisation d'occupation des terrains sera ainsi consentie par le Rectorat à la Communauté, pour toutes les emprises donnant lieu aux aménagements précités.

Le protocole initie également la nouvelle phase de mise au point à venir, qui aboutira à la rédaction des conventions d'usage et de gestion définissant les modalités de réalisation, de financement, de gestion de chacun des aménagements et de chacune des mesures identifiées dans le présent protocole et plus largement lors des ateliers de réflexion.

Par ailleurs des protocoles de portée similaire ont déjà été signés avec les villes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes (délibération n° 08 C 0448 du 25 septembre 2008), visant à ce que le projet du Grand Stade ne soit pas une contrainte mais au contraire un levier pour l'aménagement des communes.

Or ces deux communes portent juridiquement le permis de construire déposé par le partenaire ELISA (et signé par Messieurs les maires de Villeneuve d'Ascq et Lezennes le 17 décembre 2009).

A l'issue du délai légal de retrait et considérant les recours, gracieux et contentieux, déposés par divers requérants, Messieurs les Maires ont estimé que les moyens soulevés ne remettaient pas en cause la légalité du permis de construire et l'ont confirmé. Le rejet du référé suspension déposé par l'association locale d'opposants au projet en vue d'interrompre le chantier, en date du 26 mai 2010, conforte cette position.

Il est donc légitime que notre établissement, dans le cadre de ce projet métropolitain, affirme sa solidarité avec les communes de Villeneuve d'Ascq et de Lezennes en les garantissant sur les conséquences en cas de recours en responsabilité qui viendrait à être intenté à leur encontre, au titre d'une éventuelle illégalité du permis de construire, si celle-ci venait à être définitivement reconnue.

En conséquence, nous vous proposons, les Commissions VIVRE ENSEMBLE et ESPACE PUBLIC, URBAIN et NATUREL consultées, d'adopter les dispositions qui précèdent et notamment :

1°/ d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole avec le Domaine Universitaire Scientifique de Villeneuve d'Ascq élargi aux riverains, représenté par M. le Président de l'Université Lille 1 des Sciences et Technologies, ainsi que la convention d'autorisation d'occupation consentie par Madame le Recteur de l'Académie de Lille ;

2°/ d'autoriser la réalisation des aménagements liés au Grand Stade décrits au protocole dans le cadre des opérations inscrites dans nos documents budgétaires et dans la limite des crédits correspondants.

PROTOCOLE

entre

Lille Métropole Communauté urbaine

et le DUSVA élargi à ses riverains

Domaine Universitaire Scientifique de Villeneuve d'Ascq

Le Grand Stade est amené à devenir une locomotive pour le rayonnement international et le développement de la métropole lilloise. Par l'importance de l'équipement et l'ampleur des manifestations qu'il abritera, il marque également de son empreinte l'environnement proche du site de la Borne de l'Espoir.

Pour ses « grands voisins », le projet du Grand Stade peut et doit être aussi un vecteur de développement : la réalisation concertée des aménagements périphériques nécessaires, et la recherche des synergies en termes de fonctionnement du stade et des activités existantes, en sont la meilleure garantie.

C'est dans cet esprit que Lille Métropole et tous les acteurs de la Cité Scientifique¹ (au premier rang desquels l'Université Lille 1 des Sciences et Technologies) ont entamé un dialogue depuis le début du projet. Chacun entend ainsi que la Cité Scientifique tire le meilleur parti du projet en termes d'amélioration du fonctionnement du campus et de son cadre de vie, de rayonnement, tout en bénéficiant de l'activité, la festivité, la culture générées par un tel équipement.

Pour cela Lille Métropole se porte garant du principe que les établissements et résidents de la cité scientifique pourront mener leurs activités normalement au quotidien, y compris pendant les jours d'évènement. Lille Métropole s'engage à réaliser les aménagements et les équipements prévus au point II, parce qu'ils sont nécessaires à ce bon fonctionnement, avant la mise en service du Grand Stade, et sans que cela constitue une charge financière pour la Cité Scientifique.

Cette concertation est d'autant plus importante pour la Cité Scientifique qu'elle intervient en préambule du projet Campus Grand Lille (labellisé en décembre 2008), qui doit refonder profondément dans les années à venir la configuration urbaine des campus et la politique scientifique des Universités lilloises. La temporalité de ces deux projets majeurs différant, il est à présent opportun d'associer l'équipe projet Campus Grand Lille aux discussions actuelles et à venir avec les acteurs de la Cité Scientifique, afin que les programmes s'harmonisent et se coordonnent.

Au terme d'une première phase de travail organisée en ateliers collectifs, il convient de marquer une étape formelle de la première partie des réflexions (I), permettant d'acter des premières décisions (II) et de tracer les pistes méthodologiques pour la poursuite du travail (III).

C'est l'objet du présent protocole.

I- Une première phase de réflexion concertée

Un premier séminaire a réuni le 11 mai 2009 autour de l'Université et de Lille Métropole les acteurs de la Cité Scientifique, qui ont à cette occasion pris connaissance du projet du Grand Stade et de ses déclinaisons. Un deuxième séminaire le 11 juin 2010 a acté la version primaire du protocole et proposé des améliorations qui se retrouvent dans la version présente.

Le premier échange a fondé la démarche de réflexion collective dont la première étape a consisté à former des groupes de travail thématiques ouverts, qui ont réuni jusqu'à début 2010 des représentants de la communauté, des acteurs de la Cité Scientifique et du projet (autour de tandems d'animateurs Université / Lille Métropole) :

- Atelier 1 : Accessibilité au Grand Stade

¹ Le DUSVA est composé de l'université Lille 1, de son IUT, de l'École Centrale de Lille, de l'École de Chimie de Lille, de Telecom-Lille 1, du CROUS et du CNED. Ses riverains sont l'INRETS, Météo-France, Ascotel, les cliniques vétérinaire et médico-psychologique.

- Atelier 2 : Filtrage et sécurisation
- Atelier 3 : Gestion des sorties lors des grands évènements
- Atelier 4 : Parkings, parvis, les ramblas du Grand Stade
- Atelier 5 : problématique logement

L'importante participation à ces ateliers et la densité des contributions ont largement alimenté la réflexion quant à la bonne intégration des aménagements dans le campus, au bénéfice que la Cité Scientifique pourra en tirer au quotidien, et à la gestion des temps d'évènements.

Ils ont complété un diagnostic et une étude prospective des synergies à développer entre la Cité Scientifique et le Grand Stade menés en 2008 à la demande de la cité scientifique et avec le support de Lille Métropole par un prestataire externe (cabinet Algoé).

Le Rectorat a également été associé au dialogue au travers d'échanges avec l'Université et avec Lille Métropole, ainsi que l'équipe projet Campus Grand Lille qui s'est mise en place en début d'année 2010.

Des engagements ont pu être dessinés, des principes arrêtés, dont les détails seront finement ajustés au travers d'une deuxième phase de discussions durant l'année 2010 ; M. Philippe Rollet, Président de l'Université Lille 1, et Mme Martine Aubry, Présidente de Lille Métropole, ont déjà échangé à ce propos au terme des travaux des ateliers, dont ils ont souligné la qualité des contributions.

Le présent protocole s'attache tout d'abord à faire la synthèse de ces contributions en relatant les engagements, les décisions de principe, et les pistes de réflexion à approfondir : c'est l'objet de la deuxième partie du document.

II- Synthèse des réflexions : engagements, principes et perspectives

II-1- Les aménagements sur le campus

Le Grand Stade nécessite l'adaptation des infrastructures de transport et la création de nouveaux aménagements propres à assurer la convergence de 50 000 spectateurs. Étant implanté sur le site de la Borne de L'Espoir au contact presque direct de la Cité Scientifique, ce sont donc ces aménagements qui vont le plus visiblement marquer son territoire. Ils seront réalisés dans le respect de l'environnement, garantissant des aménagements durables et accessibles à tous.

Exploitant la desserte remarquable du site de la Borne de l'Espoir, tant par les transports collectifs que par 5 accès routiers, l'accessibilité au Grand Stade est déclinée de façon suivante :

- En priorité par les transports en commun, et en particulier par le métro via les stations Cité Scientifique et 4 Cantons, situées dans la Cité Scientifique ; cette priorité permet au Grand Stade d'atteindre d'emblée les objectifs « Green Goal » de part modale d'accès par les modes collectifs ou doux, initiés en Allemagne lors de la coupe du monde en 2006 ;
- Par les véhicules, ce qui porte à 11.000 le nombre de places de stationnement mobilisées en cas d'évènement de grande importance.

Les aménagements réalisés dans la Cité Scientifique au titre du projet du Grand Stade seront donc liés d'une part à la réalisation d'équipements (parkings, aménagement des stations de métro) et d'autre part aux traitements des liaisons routières et piétonnes empruntées par les spectateurs jusqu'au stade.

Ces aménagements consistent en :

- La réalisation de parkings silos (4 Cantons et P5 IUT) et aériens (P2, P6, P11, Haute Borne) – comprenant la réalisation de parkings provisoires limitant l’impact transitoire des travaux ;
- Le traitement des parvis des stations de métro Cité Scientifique et 4 Cantons, destinés à être des lieux de regroupement les jours d’évènements ;
- La requalification qualitative des itinéraires de liaison entre la station 4 Cantons et le Grand Stade (tronçon du boulevard Langevin), la réalisation d’une passerelle piétons / cyclistes au-dessus du boulevard du Breucq, ainsi que celle de liaisons piétonnes entre les parkings P11, P6, P5 et les parvis des stations ;
- Le recalibrage et la requalification des axes structurants autour du stade et de la Cité Scientifique (carrefour des 4 Cantons – avenue Poincaré, rue du Président Doumer (RD952), rue N. Appert (RD146), boulevard de Tournai (RD 506) avec doublement du Pont d’Ascq).

Au-delà des tronçons traités dans le cadre ci-dessus exprimé du projet du Grand Stade, Lille Métropole prend en compte à la demande de l’Université la requalification de l’ensemble du Boulevard Langevin ; celle-ci permettra le partage des modes de circulation – piétons, cyclistes, véhicules à allure réduite.

L’aménagement des axes de circulation internes doit également être précisé en particulier sur le plan de la domanialité et de leur programmation.

Lille Métropole réalisera le renforcement de la signalisation permanente et la mise en place d’un jalonnement dynamique pour permettre l’accessibilité aux parkings et la mise en œuvre du plan de circulation interne particulier au moment des évènements.

Les discussions en ateliers ont permis aux acteurs de la Cité Scientifique de travailler les contours, physiques ou non, des aménagements déjà décrits. Les sujets suivants feront en particulier l’objet de développements dans les travaux à venir :

- Le traitement des limites entre itinéraires spectateurs et bâtiments riverains : le principe de création de limites physiques (densification de haies, création de clôtures...) a été arrêté, afin de canaliser le flux des spectateurs et de limiter leur diffusion dans la Cité Scientifique. Lille Métropole assure la réalisation de ces limites physiques au titre des équipements nécessaires à la bonne exploitation des évènements au grand stade et telles qu’esquissées dans les ateliers de travail.
- Concernant la sécurisation des bâtiments, installations et espaces proches des cheminements, ainsi que des bâtiments et installations sensibles de la cité scientifique présentant des risques, la réflexion doit être poursuivie afin de rationaliser le contrôle d’accès et de définir les modalités de prise en charge et de gestion.

II-2- Un campus actif au quotidien

Certaines discussions menées en ateliers ont d’ores et déjà dépassé le cadre du projet Grand Stade, en traçant les grandes lignes de ce que doit être le futur campus de la Cité Scientifique :

Un Campus « plus ouvert » :

- En termes de déplacements par la création de liaisons piétonnes et cyclables vers le centre-ville, le site de la Haute-Borne, le Grand Stade, les zones commerciales...
- Au monde de l’entreprise et de l’innovation par le rapprochement avec le Parc de la Haute Borne,
- Aux activités culturelles, festives et commerciales (centre-ville et quartiers proches de Villeneuve d’Ascq, Grand Stade et son parvis, zones commerciales V2 et Heron Park...)
- En termes d’accessibilité par la mise en valeur de ses points d’entrée, la réalisation de ses principaux axes de circulation, et l’adaptation de l’offre de transports collectifs et de stationnement.

Un Campus « plus vivant et plus durable » :

- Grâce au développement de lieux de vie, de sport, d'une offre de services de proximité ;
- Par la recomposition d'une forme urbaine, apaisée et plus humaine, privilégiant les circulations piétonnes et cyclables à l'intérieur du campus, qui trouveront des prolongements naturels à l'extérieur ;
- Au travers d'une identité et d'une qualité architecturale, environnementale et fonctionnelle des espaces publics, et d'une requalification des logements étudiants.

Cette vision est naturellement amenée à se concrétiser dans un premier temps dans le cadre du projet Campus Grand Lille. Toutefois, elle a inspiré et trouvé des premiers échos dans les aménagements liés au projet du Grand Stade et dans leurs principes de fonctionnement.

Les itinéraires depuis les parcs de stationnement et les stations de métro (requalification du boulevard Langevin, passerelle piétons-cyclistes au-dessus du boulevard du Breucq, doublement du Pont d'Ascq laissant la place aux liaisons douces) sont de premières jonctions concrètes vers le stade et son parvis, le centre ville, et les zones commerciales et de loisirs de V2 et Heron Park.

De même la création de larges trottoirs sur les carrefours, et de continuités piétonnes et cyclables vers la Haute Borne, sont les premières étapes du décloisonnement entre le Parc et la Cité Scientifique.

Ces jonctions, qui sont d'un usage quotidien et pas simplement exceptionnel en lien avec un évènement, viennent enrichir la vie étudiante en rendant accessible une offre culturelle, économique (stages, emplois étudiants...), sportive et festive nouvelle, ou auparavant éloignée.

L'accessibilité à la Cité Scientifique se trouve rationalisée de par :

- les travaux de recalibrage des voies départementales périphériques et des principales « pénétrantes » dans le campus ;
- le traitement des parvis valorisant l'utilisation du métro aux stations Cité Scientifique et 4 Cantons ;
- l'usage partagé des parkings créés ou redimensionnés, entre étudiants, spectateurs et usagers de la fonction parc relais.

A ce sujet il est confirmé que les usagers de la Cité Scientifique auront accès au parking P5 (proche de l'IUT) :

- librement pour ce qui concerne le parking au sol ; ce parking leur est en outre réservé pour les jours d'évènement au Grand Stade ;
- dans le respect de ses règles d'usage et en dehors des périodes d'évènements pour ce qui concerne le parking en structure confié en gestion au prestataire communautaire des transports collectifs (accès contrôlé, parking fermé la nuit ...).

D'une façon générale, la réflexion sur le fonctionnement des parkings sera poursuivie afin d'harmoniser la disponibilité en période d'évènements, la fonction relais (qui est un axe fort et un succès de la politique d'incitation à l'usage des transports en commun) et l'usage par les usagers de la Cité Scientifique (par exemple au travers d'un accès par badge au parking des 4 cantons).

II-3- L'organisation des évènements

Le Grand Stade accueillera une centaine d'évènements chaque année, dont 20 à 25 matchs du LOSC-LM, club de football résident qui bénéficie d'un droit d'occupation prioritaire. Ces évènements généreront des contraintes variables en fonction de leur affluence, de leur programmation (semaine ou week-end, journée ou soirée), ou encore du type de public rassemblé : 20 à 25 matchs du LOSC-LM, quelques grands

événements à pleine jauge, une quinzaine d'évènements utilisant la "boîte à spectacles" (entre 12 000 et 30 000 places) et des micro-événements, type colloques, séminaires à la fréquentation moindre, dont le fonctionnement sera sans doute invisible pour l'environnement du fait de l'importance des parkings prévus sur le site du Grand Stade.

Sans négliger ces derniers, il convient en premier lieu de mesurer l'impact d'un grand évènement sur le fonctionnement de la Cité Scientifique : celle-ci abritant les deux principales stations de métro desservant le stade et la majorité des parkings, se verra en pareil cas traversée par les spectateurs arrivant depuis le métro ou certains parkings réservés pour l'évènement.

Les mesures de gestion d'un tel évènement se doivent d'être compatibles avec le fonctionnement du campus, qui possède également ses rythmes propres et ses résidents temporaires ou permanents. Les ateliers de réflexion ont permis de définir les grands principes de ces mesures :

Concernant l'accessibilité et la circulation dans la Cité Scientifique :

- L'idée maîtresse est la définition d'un périmètre permettant de sécuriser la Cité Scientifique, en assurant un filtrage des accès lors de tout évènement qui par son importance ou sa nature justifiera cette sécurisation. Le périmètre en question et les points de filtrage ont déjà fait l'objet d'un premier travail de définition.
- Le filtrage des véhicules vise à permettre l'accès au périmètre uniquement aux ayant-droits (personnels, étudiants, résidents ou visiteurs de la Cité Scientifique et spectateurs en possession d'un titre d'accès à un parking).
- Le filtrage des piétons vise à ce stade à orienter les spectateurs vers les itinéraires identifiés, sans coercition, et à laisser circuler librement les personnels, étudiants ou résidents de la Cité Scientifique.
- Des dispositions particulières seront adoptées garantissant l'accessibilité des acteurs ne relevant pas de l'Enseignement et de la Recherche (Ascotel, cliniques...) sans préjudice d'exploitation.

Concernant la sécurité :

- Le service d'ordre et de circulation agira en lien avec les forces de l'ordre et le service de sécurité de la Cité Scientifique pour tout évènement.
- Les itinéraires spectateurs sont éclairés et vidéo surveillés jusqu'au stade ; lors d'évènements, les images sont centralisées dans le PC sécurité du stade.

Concernant la propreté :

- Un nettoyage complet des abords du stade et des itinéraires spectateurs y compris leurs limites physiques est prévu immédiatement après chaque évènement.

Concernant la responsabilité et le financement de ces mesures, il est affirmé qu'elles ne sauraient constituer une charge financière pour la Cité Scientifique. Elles auront à être assurées par les exploitants et/ou les opérateurs de spectacles, conformément aux dispositions contractuelles et conventionnelles qui les lient à Lille Métropole.

Lille Métropole sera le garant de la bonne exécution de ses obligations par l'exploitant ou l'organisateur, et interviendra en réassurance en cas de manquement.

Dans une moindre mesure, elles seront également assumées par Lille Métropole sur ses compétences (directement ou par délégation, au délégataire transports publics par exemple), ainsi que sur certaines compétences de la ville dans la limite du protocole établi entre elle et Lille Métropole.

De même, la gestion courante des équipements, de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage, des contrôles d'accès (...) feront l'objet de réflexions qui viendront préciser les responsabilités et les modalités de prise en charge.

Enfin il est rappelé ici le rôle de l'Observatoire du fonctionnement du Grand Stade : l'instance, regroupant des représentants des riverains du stade, grands commerçants, collectivités, administrations, Préfecture, exploitant, etc. sera créée à la livraison du stade dans la poursuite de l'actuelle commission d'évaluation et de suivi des chantiers. Le DUSVA en est membre de droit. L'observatoire analysera le comportement général des usagers du stade, les affluences, pour dresser un état des lieux et ajuster les besoins, en particulier de sécurisation et de nettoyage de la Cité Scientifique. Il se réunira fréquemment au début du fonctionnement du Grand Stade et pourra être saisi par chacun de ses membres en cas d'urgence.

Elle aura vocation à émettre toutes recommandations visant à modifier ou renforcer les mesures précédemment décrites (nettoyage, gardiennage, mise en sécurité, nuisances notamment sonores...). Les coûts afférents ne sauraient à nouveau constituer une charge financière pour la Cité Scientifique.

III- Une nouvelle phase de mise au point

La synthèse de la première phase de réflexion a permis de répondre aux préoccupations les plus urgentes par des engagements concrets et des décisions de principe. Le présent protocole fait également état des nombreuses pistes de travail émises par les ateliers ; il constitue le cadre de départ d'une nouvelle phase de travail commun, consistant en la rédaction des conventions d'usage et de gestion qui vont définir les modalités de réalisation, de financement, de gestion de chacun des aménagements et de chacune des mesures identifiées dans le présent protocole et plus largement lors des ateliers de réflexion.

Lille Métropole s'adjoindra les services d'un prestataire afin d'assister les intervenants dans cette tâche ; il sera notamment chargé de définir le nombre et la nature des conventions, de programmer les réunions nécessaires, et d'apporter une expertise dans la rédaction.

De nouveaux acteurs seront étroitement associés à ces travaux : il s'agit de la société Elisa, titulaire du Contrat de Partenariat avec Lille Métropole et exploitant du Grand Stade, et du LOSC Lille Métropole, club de football résidant, qui seront amenés à prendre en charge nombre des mesures liées à l'organisation d'événements, aux abords du stade et au-delà. Des discussions conjointes ou en parallèle seront menées afin de définir précisément leurs responsabilités, découlant du cadre des contrats et conventions passés avec Lille Métropole.

Pour ce qui concerne la coordination entre les différents schémas d'aménagement à l'échelle de la métropole, liaisons entre campus, identité architecturale du projet, par exemple par son inscription dans le Master Plan de Villeneuve d'Ascq, l'équipe projet Campus Grand Lille sera associée aux travaux de réflexion. Celle-ci menée à une échelle plus large que la Cité Scientifique a un caractère expérimental et exemplaire, qui dépassera dans le temps le cadre du présent protocole.

Le délai relatif à cette nouvelle phase vise à achever la rédaction des conventions impérativement pour la fin du 1^{er} semestre 2011.

Fait en trois exemplaires originaux,

À Lille, le

Pour Lille métropole, la Présidente

Pour le DUSVA et ses riverains,
le président du DUSVA
Président de l'université Lille 1

Martine AUBRY

Philippe ROLLET